

# LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE  
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS  
Abonnement : Canada \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

VOL. VIII.

1 AVRIL 1909

No. 7

SOMMAIRE—Le quatorzième anniversaire du sacre ds S. G. Mgr l'Archevêque—Intronisation de S. G. Mgr Pascal, O.M.I.—Un évêque historien—A Saint-Norbert—La question de langue dans l'Ouest—Visite de Monseigneur au Collège de l'Assomption et à l'École Guigues—Bénédiction de Cloches—La question ruthène—Bibliothèque nationale—Le missionnaire ruthène de Sifton—Ding ! Dang ! Dong !—R. I. P.

## LE QUATORZIÈME ANNIVERSAIRE DU SACRE DE S. G. MGR L'ARCHEVEQUE.

Jeudi, le 18 mars, les légendaires cloches de St-Boniface, qui carillonnaient maintenant des tours de la nouvelle cathédrale, conviaient prêtres et fidèles à la première célébration du joyeux anniversaire du sacre de Mgr l'Archevêque sous les voûtes du temple majestueux érigé par ses soins. A 9½ heures, Sa Grandeur célébra une messe pontificale. Le R. P. Dandurand, o. m. i., le doyen du clergé canadien, remplissait les fonctions de prêtre assistant, le R. P. Magnan, provincial des o. m. i., et le R. P. Filiatrault, s. j., recteur du collège, celles de diacres d'honneur. Les diacres d'office étaient MM. les abbés Prud'homme et Bellavance.

La maîtrise du collège, sous la direction du R. P. Desjardins, s. j., exécuta avec brio et entrain la messe de Hohnerlein, avec Gloria et Credo du 6ème ton. A l'offertoire M. Maurice Gelley rendit avec talent les soli du motet : *Fulgebunt justi*. M. Bétournay tenait l'orgue.

Le sermon de circonstance fut prononcé par M. l'abbé Cherrier, curé de l'Immaculée Conception, de Winnipeg. Prenant pour texte ces paroles des Actes des Apôtres ( XX, 28 ) : *Spiritus Sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei*, le prédicateur montra avec éloquence comment, à l'instar de Notre-Seigneur, l'évêque est roi, docteur et pasteur. Et après avoir fait un éloge ému des deux premiers évêques de St-Boniface, commentant la devise : *Depositum Custodi*